



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
6 avril 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Quatre-vingt-cinquième session

8-26 mai 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports soumis par les États parties

en application de l'article 18 de la Convention

sur l'élimination de toutes les formes de discrimination

à l'égard des femmes

**Réponses de l'Islande à la liste de points et de questions
concernant son neuvième rapport périodique***

[Date de réception : 10 octobre 2022]

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Réponse au paragraphe 1 de la liste de points et de questions (CEDAW/C/ISL/Q/9)

1. Veuillez vous référer aux paragraphes 7 à 10 et 19 à 21 du neuvième rapport périodique de l'Islande.

Réponse au paragraphe 2 de la liste de points et de questions

2. Comme indiqué aux paragraphes 16 à 18 du neuvième rapport périodique de l'Islande au Comité, le Gouvernement islandais a intégré l'égalité des genres dans sa riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En juillet 2022, le groupe de travail interministériel créé dans le but d'examiner les mesures déjà prises et de proposer des actions visant à atténuer les effets négatifs à long terme de la pandémie sur les groupes vulnérables de la société islandaise a présenté ses conclusions. Dans son rapport, celui-ci indique qu'au cours de la période 2020-2021, les allocations budgétaires spéciales hors budget fixe pour les mesures de lutte contre la violence se sont élevées à 225 millions de couronnes islandaises. Le budget a été en grande partie alloué à des mesures de prévention et de sensibilisation, en réponse à l'augmentation de la violence domestique contre les femmes et les enfants pendant la pandémie. Nombre de ces mesures ont été détaillées aux paragraphes 53 et 54 du neuvième rapport périodique de l'Islande au Comité. Dans son rapport, le groupe de travail interministériel recommande de développer davantage les infrastructures qui interviennent auprès des victimes et des auteurs de violence, afin de garantir un soutien approprié et un appui permanent aux ressources des services.

Réponse au paragraphe 3 de la liste de points et de questions

3. Comme indiqué au paragraphe 23 du neuvième rapport périodique de l'Islande au Comité, le Gouvernement islandais a cherché à mettre en œuvre la Convention, à l'instar d'autres accords internationaux, en procédant à un alignement législatif, c'est-à-dire en adaptant l'ordre juridique interne à ces accords plutôt qu'en incorporant des instruments internationaux dans leur intégralité. L'Islande a adopté sa première législation sur l'égalité des genres à la suite de l'Année internationale de la femme en 1975 et de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue au Mexique. En 1984, lors de la révision de cette législation, la commission chargée de sa rédaction a été invitée à tenir compte de la Convention, que l'Islande avait signée en 1980, mais qu'elle n'a ratifiée qu'en 1985. Depuis lors, la loi a été régulièrement mise à jour, sa version la plus récente étant la loi n° 150/2020 sur l'égalité de statut et des droits indépendamment du genre. Dès sa première adoption, les activités des Nations Unies en faveur des femmes et de l'égalité des genres ont servi de base à l'élaboration de la législation et des autres politiques relatives à l'égalité des genres en Islande. À titre d'exemple, le premier plan de mise en œuvre de l'égalité des genres décidé par le Gouvernement islandais en 1986 reposait, entre autres, sur la Convention et sur les Stratégies prospectives pour la promotion de la femme adoptées lors de la Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes tenue au Kenya en 1985. Les plans de mise en œuvre adoptés depuis lors reposent également sur la Convention.

4. L'article 13 sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale de la loi n° 150/2020 sur l'égalité de statut et des droits indépendamment du genre illustre la mise en œuvre de la Convention à travers la législation, tout comme l'article 16, paragraphe 3, selon lequel l'attention particulière accordée aux femmes pendant la grossesse et l'accouchement n'est pas considérée comme une discrimination. Cette

dernière disposition est conforme à celle énoncée au paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. L'article 6 (disposition générale relative à l'égalité salariale), les articles 7 à 10 (certification et confirmation de l'égalité salariale) et l'article 18 (interdiction de la discrimination en matière de conditions d'emploi) constituent autant d'exemples supplémentaires. Ces dispositions sont conformes à celles énoncées au paragraphe 1 d) de l'article 11 de la Convention.

Réponse au paragraphe 4 de la liste de points et de questions

5. Il n'est pas prévu de relocaliser la Direction de l'égalité aujourd'hui basée à Akureyri. Le Ministère estime que le renforcement de la Direction au cours des quatre dernières années lui permet d'être bien équipée pour remplir son rôle et servir l'égalité des genres dans l'ensemble du pays.

6. Le budget alloué à la Direction de l'égalité était de 135 600 000 couronnes islandaises en 2021 et de 141 400 000 couronnes islandaises en 2022.

Réponse au paragraphe 5 de la liste de points et de questions

7. Le programme du Gouvernement de coalition actuel prévoit la création d'une institution nationale indépendante pour la promotion et la protection des droits humains, afin de satisfaire aux Principes de Paris. Le cabinet du Premier Ministre travaille actuellement à l'élaboration d'un livre vert sur les droits humains dans le cadre de la création d'une telle institution. Compte tenu de l'importance accordée à une large consultation des parties prenantes et du public, le Premier Ministre a organisé des consultations publiques sur les droits humains dans toutes les régions du pays. Le livre vert et les informations qu'il contient serviront à la préparation d'un projet de loi sur une institution nationale indépendante pour la promotion et la protection des droits humains, qui sera soumis au Parlement islandais au cours de la session d'automne 2023.

Réponse au paragraphe 6 a) de la liste de points et de questions

8. Le Gouvernement islandais utilise des données ventilées par genre pour l'évaluation de ses politiques et mesures en matière d'égalité des genres, ainsi que pour l'évaluation de projets qui ne favorisent pas directement des objectifs d'égalité. Par exemple, l'Institut islandais de la statistique (Statistics Iceland) a réalisé une étude sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au cours de la période 2008-2020 pour le compte du Cabinet du Premier Ministre, dans le but d'évaluer les actions en faveur de l'égalité des genres. Il en ressort que l'écart salarial femmes-hommes s'est réduit au cours de cette période, tant en ce qui concerne le revenu de l'emploi que le différentiel de rémunération ajusté et non ajusté. La division genrée du marché du travail, qui se traduit par une ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes, explique en grande partie l'écart de rémunération existant, mais l'incidence des niveaux d'éducation et des facteurs démographiques sur l'écart salarial a diminué, en particulier au cours des dernières années. Entre 2008 et 2020, l'écart salarial femmes-hommes a diminué, pour passer de 36,3 % à 23,5 %. Il en va de même pour le différentiel de rémunération non ajusté, qui est passé de 20,5 % à 12,6 %, et le différentiel de rémunération ajusté, qui est passé de 6,4 % à 4,1 %. Le différentiel de rémunération ajusté indique si les femmes et les hommes ayant des qualités ou des facteurs identiques reçoivent un salaire égal. L'étude conclut que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes diminue et que les mesures gouvernementales portent leurs fruits dans la lutte contre l'écart salarial femmes-

hommes. Toutefois, d'autres mesures restent nécessaires. Le rapport annuel de suivi des données cartographiques sur l'égalité évalue l'impact sur l'égalité des actions qui ne promeuvent pas directement l'égalité des genres. Il récapitule l'incidence des politiques actuelles et de l'affectation de crédits. En août 2022, après la publication des conclusions du rapport, le Gouvernement a décidé que chaque ministère de tutelle devrait définir au moins un objectif dédié à l'égalité des genres dans le plan budgétaire 2024-2028 et travailler systématiquement à son avancement, en inscrivant des mesures clairement définies dans le projet de budget pour 2024. Il a également été décidé de réaliser une étude sur l'emploi du temps en coopération avec l'Institut islandais de la statistique.

9. Le Gouvernement s'efforce de produire des données ventilées par genre afin d'évaluer les résultats des initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes. À titre d'exemple, les indicateurs sociaux publiés par Statistics Iceland et le Ministère des affaires sociales et du travail mesurent les facteurs sociétaux afin de permettre au Gouvernement et au public de suivre le développement social.

Réponse au paragraphe 6 b) de la liste de points et de questions

10. Le groupe de travail sur les données statistiques ventilées par genre s'est entretenu avec un certain nombre de parties prenantes, notamment des ministères, des organismes publics et des représentantes et représentants de groupes marginalisés, sur la situation en matière de données statistiques ventilées par genre. Ces consultations ont mis en évidence certaines difficultés, notamment en ce qui concerne le partage, le traitement et la publication de données ventilées par genre, les craintes excessives quant au traitement des données pour des questions de respect de la vie privée et le manque de données sur les questions de genre, s'agissant par exemple du travail domestique non rémunéré et de la prise en charge de personnes dépendantes.

Réponse au paragraphe 6 c) de la liste de points et de questions

11. L'allocation de fonds publics par voie de subventions fait actuellement l'objet d'un examen au regard de la loi n° 150/2020 sur l'égalité de statut et des droits indépendamment du genre et de la loi n° 123/2015 sur les finances publiques. Ces efforts ont conduit à une révision des règles d'allocation budgétaire, à une augmentation de l'enregistrement des données statistiques et à une augmentation du pourcentage de femmes bénéficiant de fonds publics. Malgré ces efforts, il n'est pas prévu de démanteler les fonds qui apportent un soutien spécifique aux femmes. Cette pratique est ancrée dans les fondements juridiques de l'action positive prévue dans la loi n° 150/2020 sur l'égalité de statut et des droits indépendamment du genre.

Réponse au paragraphe 7 de la liste de points et de questions

12. Les autorités islandaises sont conscientes de la dimension genrée du monde du travail. De nombreux projets en cours visent à pallier cette situation. À cet égard, veuillez vous référer aux paragraphes 38, 73 et 185 du neuvième rapport périodique de l'Islande. Les éléments suivants viennent compléter les informations susmentionnées :

a) Dans le cadre du projet GERT, des universitaires sont venus dans les lycées afin de promouvoir les disciplines technologiques. Soutenu par le Ministère, ce projet contribue à promouvoir l'intérêt des élèves pour les sciences et les technologies, ainsi que pour les études et les emplois qui s'y rapportent. Son site Web a pour vocation de servir de plateforme pour l'éducation et la formation dans le domaine de la science et

de la technologie, en mettant l'accent sur les liens entre l'économie et les établissements d'enseignement. Ce projet est mené en coopération avec Félag fagkvenna, une association de femmes disposant de qualifications professionnelles. Elles se rendent dans les classes de troisième et de quatrième année des écoles primaires pour présenter des emplois des filières professionnelles généralement dominées par les hommes, afin de lutter contre les stéréotypes liés à ces professions.

b) Le portail électronique sur les violences du numéro d'urgence national 112 (<https://www.112.is/en/abuse-in-close-relationships>) fournit des informations sur la violence numérique, ainsi que des conseils aux enfants et aux adolescentes et adolescents victimes de maltraitance en ligne. Dans le cadre du projet mené par la directrice générale de la police islandaise pour lutter contre la violence de genre en ligne, un projet spécial dans le domaine de l'éducation et de la prévention destiné aux élèves de huitième année de l'école primaire a été mis en place par l'intermédiaire du numéro 112. Ce point se rapporte au programme d'action sur la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des enfants et des jeunes pour la période 2021-2025, qui est abordé au paragraphe 70 du neuvième rapport périodique de l'Islande.

c) L'organisation Home and School gère le projet de cybersécurité SAFT, qui signifie « communauté, famille et technologie ». Il s'agit d'un effort de sensibilisation visant à encourager les enfants et les jeunes d'Islande à utiliser les ordinateurs et les nouveaux médias de manière sûre et positive.

Réponse au paragraphe 8 de la liste de points et de questions

13. La résolution parlementaire sur les mesures contre la violence énonce que le plan d'action portera sur la violence (physique, sexuelle, psychologique, financière et, en particulier, fondée sur le genre), l'intimidation, les discours de haine et la publication d'images qui incitent à la violence sur les réseaux sociaux. La violence domestique et la violence sexuelle englobent toutes ces formes de violence.

14. La résolution couvre les enfants et les adultes, ainsi que les groupes particulièrement vulnérables, tels que les personnes handicapées et les personnes d'origine étrangère. Par conséquent, les groupes vulnérables ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action. Créée pendant la pandémie, la force opérationnelle spéciale chargée de lutter contre la violence et de proposer au Ministre des mesures contre la violence a pris note de cette résolution parlementaire, ainsi que de la résolution parlementaire sur une politique et un plan d'action en faveur des personnes handicapées pour la période 2017-2021 et de la résolution parlementaire sur un plan de mise en œuvre sur les questions relatives à l'immigration.

15. Parmi les exemples d'actions, citons la mise en place du portail électronique sur les violences du numéro d'urgence national 112, qui s'attache à fournir des informations aux personnes handicapées et aux personnes d'origine étrangère, les subventions destinées à la traduction en langues étrangères des documents de référence des centres et des organisations de victimes, et les recommandations de la Procureure générale sur la procédure à suivre en cas d'infraction sexuelle lorsque l'auteur ou la victime est une personne handicapée.

16. S'agissant des cas de lésions corporelles, de voies de fait graves et d'homicides signalés à la police dans l'ensemble du pays, près de 66 % des dossiers sont enregistrés comme des affaires de violence domestique, et un nombre record d'incidents a été signalé à la police au cours des six premiers mois de 2022, par rapport à la même période des années précédentes. La police n'a bénéficié d'aucun

financement particulier en vue de modifier les procédures dans les cas de violence domestique, et les informations relatives au financement des mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre ne sont pas répertoriées de manière distincte.

17. En application d'accords spécifiques, la majorité des appels d'urgence sont traités en collaboration avec les services de protection sociale et de protection de l'enfance, dans un esprit de coopération. Le Ministre des affaires sociales et du travail a proposé de revoir le cadre juridique des services aux victimes en coopération avec les municipalités. Il n'existe pas d'informations complètes sur les fonds alloués aux services aux victimes organisés par les municipalités, mais en règle générale, le financement des services et des mesures de lutte contre la violence en Islande s'effectue par l'intermédiaire d'un solide système de protection sociale, auquel s'ajoutent des mesures spécifiques, et les organisations non gouvernementales sont entièrement financées par des fonds publics. Il convient également de souligner que la dimension de genre est systématiquement intégrée à chaque étape de la procédure budgétaire. Ainsi, les questions de genre sont introduites dès le début de l'élaboration des politiques et des décisions, et des efforts sont déployés pour analyser les conséquences du budget sur les femmes et les hommes. Le but est que les mesures de dépenses publiques soutiennent l'objectif du Gouvernement en matière d'égalité des genres. Au cours de la période 2016-2021, les dépenses impliquant des actions en faveur de l'égalité des genres ont augmenté en moyenne de 11,4 %.

18. Le Ministre des affaires sociales et de l'enfance, le Ministre de la justice et le Ministre de la santé ont notamment aidé la Direction de la santé, le Service de soins de santé de la région de Reykjavik et l'hôpital universitaire national (Landspítali) à concevoir du matériel pédagogique sur les compétences parentales, qui est mis à la disposition de tous les parents avant la naissance de leur enfant et pendant les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant sur le site Web heilsuvera.is. L'accent a été mis sur la promotion des compétences parentales afin de réduire au minimum la probabilité de négligence, d'abus et de violence à l'égard des enfants. Il convient d'accorder une attention particulière aux parents et aux enfants en situation de vulnérabilité, notamment en développant le dépistage électronique de la dépression du post-partum chez les mères.

19. La recherche, y compris universitaire, est largement mise à contribution pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Toutefois, il faut reconnaître qu'aucun financement n'est spécifiquement affecté à la police pour la prévention de la violence ; les fonds publics destinés à la police sont alloués annuellement dans le cadre du budget de l'État et consacrés pour ses tâches, y compris la prévention de la violence.

20. Chaque année, la police et l'Institut des sciences sociales de l'Université d'Islande mènent une enquête auprès des victimes pour faire le point sur l'expérience du pays en matière de criminalité et pour connaître l'avis de la population sur la police et la sécurité. Les résultats de l'enquête sont utilisés, entre autres, à des fins de prévention de la violence.

Réponse au paragraphe 9 de la liste de points et de questions

21. Veuillez vous référer aux paragraphes 47 à 51 du neuvième rapport périodique de l'Islande.

Réponse au paragraphe 10 a) de la liste de points et de questions

22. Les modifications apportées à l'article 227 du Code pénal général relatif à la criminalisation de la traite des personnes visaient à renforcer encore davantage la protection des victimes, notamment des demandeurs et demandeuses de protection internationale, des migrantes et migrants, des ressortissantes et ressortissants étrangers et des personnes originaires d'autres pays que l'Islande, ainsi qu'à faciliter les poursuites contre les responsables de ces infractions.

23. Les modifications poursuivaient un objectif double. Premièrement, elles visaient à ajouter de nouvelles formes de traite aux modèles d'exploitation répertoriés et connus, de manière à protéger les victimes de mariages forcés, de mendicité forcée ou d'exploitation criminelle forcée. Cela correspond aux observations contenues dans le rapport d'évaluation sur l'Islande publié par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) en mars 2019.

24. Par ailleurs, le terme « servitude » a été ajouté à la définition juridique de la traite, conformément à l'article 3 du protocole de Palerme et aux observations contenues dans le rapport du GRETA. La disposition mentionne expressément que la mendicité est incluse dans la définition. Il en va de même pour la servitude domestique, par exemple dans le cadre des travaux ménagers. Conformément à l'article 3 du Protocole de Palerme et aux observations contenues dans le rapport du GRETA, les termes « esclavage et réduction en esclavage » ont été ajoutés à la définition juridique de la traite. La réduction en esclavage peut prendre la forme d'une servitude pour dettes, où la victime est obligée de travailler pour rembourser une dette qui ne sera peut-être jamais entièrement payée, ou d'une servitude résidentielle, où la victime dépend de l'auteur de l'infraction pour se loger. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 a) de l'article 227, le trafic de main-d'œuvre comprend le travail forcé, la sujétion, l'esclavage et toute autre forme d'exploitation de la main-d'œuvre. Précédemment incluse dans le champ d'application de l'expression « traite à des fins sexuelles », la prostitution est désormais punissable.

25. La disposition modifiée se lit comme suit : « Quiconque se rend coupable d'un ou de plusieurs des actes suivants aux fins d'exploiter une autre personne par la prostitution, ou de toute autre manière sexuelle, par le mariage forcé, l'esclavage ou la servitude, le travail ou le service forcé, y compris la mendicité, aux fins de lui faire commettre un acte criminel ou aux fins de prélever ses organes, se verra infliger une peine d'emprisonnement n'excédant pas 12 ans pour traite des personnes. »

26. Deuxièmement, les modifications visaient à préciser la définition des méthodes utilisées par les auteurs de la traite. D'une part, les références aux différentes dispositions du Code pénal général ont été abandonnées, car jugées trop restrictives, et d'autre part, de nouvelles méthodes ont été ajoutées à la définition juridique, telles que la violence et l'enlèvement. Les termes « ou en abusant de la situation de vulnérabilité de la personne en question » ont été remplacés par « ou en abusant de la situation de vulnérabilité, de l'ignorance ou de l'impuissance de la personne en question, ou en profitant d'une situation de supériorité par rapport à la personne en question ». La méthode de perpétration de la traite qui consiste à abuser de la situation de difficulté de la victime, de son ignorance ou de sa vulnérabilité, ou à profiter d'une position de supériorité à son égard, correspond à l'« abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité » visé à l'article 3 du protocole de Palerme. Selon les notes explicatives du Protocole, les cas où les victimes n'ont d'autre choix que de se soumettre à la volonté des auteurs font partie des méthodes utilisées aux fins de la traite. Avec l'ajout des termes « ignorance », « impuissance » et « en profitant d'une situation de supériorité », les autorités devraient être mieux équipées pour lutter contre la traite des personnes, puisque ces situations sont caractéristiques des

infractions de traite des personnes en quête d'asile, des réfugiées et réfugiés, des migrantes et migrants et des ressortissants et ressortissants étrangers. Une position de supériorité peut impliquer que la victime de la traite soit financièrement dépendante de l'auteur de l'infraction.

Réponse au paragraphe 10 b) de la liste de points et de questions

27. Le Gouvernement envisage la mise en place de points focaux pour lutter contre la traite et les autres formes d'exploitation, mais les mesures préventives et les actions de lutte contre la traite sont permanentes. Dans son programme politique, la coalition actuelle déclare expressément que la traite des personnes, le dumping social et la maltraitance des travailleurs étrangers et travailleuses étrangères ne seront jamais tolérés en Islande. S'agissant des actions de lutte contre la traite et en faveur des victimes, un financement public est convenu sur une base annuelle pour les institutions et organisations assumant des responsabilités à cet égard, notamment la police, le ministère public, les tribunaux, les services sociaux et les systèmes de protection sociale, ainsi que les institutions contrôlant le marché du travail telles que l'administration fiscale, la Direction du travail et d'autres, en plus des organisations non gouvernementales recevant des subventions du secteur public afin d'exercer leur mission. En outre, des projets individuels visant à lutter contre toutes les formes de violence et à aider les victimes et les auteurs de violence bénéficient d'un financement public. C'est le cas, par exemple, du portail électronique sur les violences du numéro d'urgence national 112, qui contient des informations et des ressources sur la traite et la violence, y compris la violence sexuelle. Par ailleurs, un groupe consultatif a vu le jour au sein de la police. Dirigé par la directrice générale de la police islandaise, ce groupe a pour mission de conseiller tous les services de police du pays en matière de traite des personnes, tant en ce qui concerne l'analyse des cas que les enquêtes.

Réponse au paragraphe 10 c) de la liste de points et de questions

28. En 2020, le Ministère des affaires sociales et du travail a conclu un accord de subvention avec Bjarkarhlíð afin de lui confier la gestion de l'équipe chargée des affaires de traite des personnes, qui était jusqu'à présent dirigée par le Ministère. L'équipe se réunit en cas de suspicion de traite ou de traite avérée, afin de coordonner les efforts et les réponses des différentes parties chargées de fournir des services de protection sociale aux victimes dès les premiers stades de l'affaire. Cette équipe comprend des membres de la police métropolitaine de Reykjavik, de la Direction de l'immigration, des services sociaux de la municipalité où les faits se sont produits et de la municipalité où la victime est légalement domiciliée, de l'Association des foyers pour femmes, de la Direction du travail, des syndicats, des services de santé et d'autres organismes, en fonction des circonstances.

29. Au cours de la période considérée, 23 cas ont été signalés à Bjarkarhlíð. La quasi-totalité des affaires relevaient de la traite sur le marché du travail, les autres étant liées à la prostitution et à la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

30. Avant que ces affaires ne soient signalées à Bjarkarhlíð, la plupart des victimes avaient été en contact avec les syndicats, les services sociaux municipaux, la Direction de l'immigration, la police, Stígamót (Centre pour les victimes de violence sexuelle) et le centre de justice familiale Bjarmahlíð pour les victimes de violence dans la région du nord de l'Islande. Dans la plupart des cas, Bjarkarhlíð a renvoyé les victimes vers la police ou les services sociaux pour qu'elles bénéficient d'une aide supplémentaire (assistance financière, logement, permis de travail et permis de séjour).

Réponse au paragraphe 10 d) de la liste de points et de questions

31. À l'instar de la traite, la prostitution constitue souvent l'une des manifestations de la criminalité organisée. En mars 2020, le bureau de la directrice générale de police a publié des informations et remis à jour des lignes directrices initialement publiées en 2010 à l'intention de la police en ce qui concerne la traite des êtres humains. Les lignes directrices de 2010 et de 2020 sont en partie tirées du manuel de la police norvégienne sur la traite des personnes, l'identification des victimes potentielles et leur prise en charge. Lors de l'examen et de la révision des informations et des instructions, il a été tenu compte des connaissances et de l'expérience de la police en matière de traite des êtres humains, ainsi que de la procédure officielle à suivre lors des auditions dans les locaux de la police. Ces informations ont été adaptées, tant que faire se peut, aux circonstances et au contexte islandais. Ces efforts témoignent de l'attention accrue de la police à l'égard de cette catégorie d'infractions. S'agissant de la prostitution, des initiatives sont indispensables et des ressources doivent être mises à la disposition des victimes pour les aider à sortir de la prostitution ou à s'émanciper.

32. La police a mis l'accent sur la collaboration avec les services d'aide aux victimes, en particulier les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les ministères chargés de la protection sociale. Les initiatives se font plus rares en raison de la forte augmentation des signalements de violence fondée sur le genre (violence domestique et infractions sexuelles).

33. Lorsque la police entre en contact avec des personnes qui se livrent à la prostitution, elle les interroge en tant que victimes et leur demande si elles sont forcées ou menacées ou si elles agissent par crainte de quelqu'un d'autre. La police demande ensuite à la personne concernée comment elle gagne sa vie et si elle est obligée de remettre des fonds à quelqu'un d'autre. Les victimes sont guidées et reçoivent de l'aide pour sortir de la prostitution, notamment de la part des services sociaux, de l'Association des foyers pour femmes et de Bjarkarhlíð, qui offre des services intégrés en un seul lieu pour les victimes (assistance sociale, assistance juridictionnelle, conseils de pair-à-pair, etc.). Les victimes sont également informées du fait que la police est toujours disposée et apte à les aider et de la procédure à suivre pour contacter la police. Malheureusement, il ressort de l'expérience de la police que peu de personnes se livrant à la prostitution sont disposées à accepter l'aide qui leur est proposée.

34. Le portail électronique sur la violence du numéro d'urgence national 112 fournit des informations sur la lutte contre la traite des personnes et facilite l'accès aux ressources appropriées. La Fédération des travailleurs d'Islande (SGS) a publié un manuel à l'intention du personnel syndical sur la traite sur le marché du travail, notamment sur les signes de la traite et la manière d'y réagir, et les syndicats ont reçu des subventions pour sensibiliser à la traite des êtres humains (et à la violence domestique) dans le cadre d'actions visant à lutter contre la violence.

Réponse au paragraphe 11 de la liste de points et de questions

35. Des élections législatives et municipales ont eu lieu depuis la soumission du neuvième rapport périodique de l'Islande au Comité. Lors des élections législatives du 25 septembre 2021, 30 femmes ont été élues, le pourcentage de femmes parlementaires atteignant désormais 48 %. Lors des élections municipales de mai 2022, 470 représentantes et représentants ont été élus au sein de 64 conseils locaux. Le pourcentage de femmes élues dans les administrations locales est désormais de 51 %, les femmes étant pour la première fois plus nombreuses que les hommes.

36. Le plan de développement régional du Gouvernement pour la période 2018-2024 mentionne l'importance de maintenir une égalité des genres dans les administrations locales du pays, et d'encourager la diversité parmi les élus, notamment en encourageant divers groupes à participer aux affaires des collectivités locales. Avant les dernières élections municipales, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales ont lancé une campagne publicitaire visant à encourager tous les partis aux élections municipales à tenir compte de la diversité et à présenter des candidats et candidates et des listes de candidats et candidates représentatifs de la diversité de la société.

Réponse au paragraphe 12 de la liste de points et de questions

37. Un rapport soumis par le groupe de travail sur un enseignement plus stratégique de la santé sexuelle et une prévention active de la violence dans les écoles primaires et secondaires supérieures a été diffusé à la communauté scolaire en septembre 2021, accompagné d'une lettre du Ministre invitant les responsables d'établissements et les parties prenantes à discuter du rapport dans leurs contextes respectifs.

38. Le programme national est en cours de révision, ce qui prendra un certain temps.

39. Le Ministère de l'éducation élabore actuellement un programme d'éducation à la sexualité pour tous les niveaux scolaires ; les supports pédagogiques plus anciens ont été mis à jour et compilés sur un site Web spécial appartenant à la Direction de l'enseignement. Un plan général d'intervention d'urgence en cas de violence fondée sur le genre est en cours d'élaboration pour les établissements d'enseignement secondaire.

Réponse aux paragraphes 13 a) et b) de la liste de points et de questions

40. Les universités islandaises sont des institutions indépendantes et les recteurs et rectrices d'université sont en charge du recrutement et de l'avancement professionnel au sein de leurs établissements. En outre, les syndicats négocient les conditions salariales de leurs membres sur la base d'un cadre global. De ce fait, la politique gouvernementale en la matière se présente principalement sous la forme d'une vision générale et d'objectifs vers lesquels les institutions doivent tendre, et les résultats sont évalués à l'aide des normes publiées dans la politique budgétaire. Les organisations soumettent au ministère compétent des documents d'orientation indiquant comment elles entendent travailler à la réalisation des objectifs des pouvoirs publics, y compris des données statistiques sur le statut, les points de référence et les performances correspondant aux différentes normes.

41. Le plan budgétaire pour 2023-2023 (point 21.1 Universités et activités de recherche) énonce un objectif de renforcement du cadre de la recherche et comprend un point de référence visant à faire passer le pourcentage de femmes parmi les professeurs de 33 % en 2021 à 36 % en 2027, les institutions devant s'efforcer d'atteindre cet objectif au cours de la période. En outre, de nombreuses universités ont choisi de mettre l'accent sur cette question dans leurs principes directeurs internes.

42. Les informations suivantes portent à la fois sur les paragraphes a) et b). En Islande, les établissements d'enseignement supérieur sont entièrement autonomes et donc responsables de l'embauche, de la promotion et des conditions de travail du personnel qu'ils emploient. Par ailleurs, les conditions financières (congé parental, congé pour motif familial et autres prestations connexes) sont fixées dans le cadre de

conventions collectives centralisées et négociées par les syndicats. Par conséquent, les mesures prises par le Gouvernement islandais prennent plutôt la forme de visions et d'objectifs généraux, dont la mise en œuvre est confiée aux institutions et dont les résultats sont mesurés dans le plan budgétaire national quinquennal. Les institutions publiques, y compris les établissements d'enseignement supérieur, élaborent des documents stratégiques annuels à l'intention du ministère compétent sur la manière dont elles cherchent à atteindre ces objectifs, y compris des données sur les cibles et les progrès accomplis.

43. Dans ce cadre, le plan budgétaire 2023-2027 vise à faire passer le pourcentage de femmes professeurs de 33 % en 2021 à 36 % en 2027. Les établissements d'enseignement supérieur devraient s'efforcer d'atteindre cet objectif et d'en rendre compte de la manière décrite ci-dessus. Beaucoup ont choisi de mettre l'accent sur cette question dans leurs propres stratégies internes.

Réponse au paragraphe 13 c) de la liste de points et de questions

44. En Islande, les femmes et les filles handicapées ont les mêmes possibilités que les autres en matière d'éducation. Il n'existe pas de statistiques distinctes sur les progrès scolaires des femmes et des filles handicapées en Islande.

Réponse au paragraphe 14 de la liste de points et de questions

45. La Direction de l'enseignement a élaboré une stratégie relative au matériel pédagogique, qui comprend une liste de contrôle pour les auteurs de matériel pédagogique. Utilisée depuis 1996, cette liste de contrôle est régulièrement mise à jour et prévoit, entre autres, ce qui suit :

a) Le matériel pédagogique doit viser à promouvoir l'environnement, le développement durable et le respect de toutes les formes de vie.

b) Le matériel pédagogique doit défendre les droits humains et l'égalité des genres et être exempt de préjugés, qu'ils soient liés à la résidence, au handicap, au genre, à la sexualité, à la classe sociale, à la religion ou autre. Il convient de s'efforcer de contrer toute attitude qui prône ou perpétue l'inégalité et le racisme. De même, le cas échéant, il convient d'adopter une position ferme à l'égard de toutes les formes de violence et d'oppression.

c) Il importe d'aborder les questions relatives aux groupes minoritaires d'une manière qui leur permette de s'identifier au programme scolaire. Toute situation humaine doit être abordée de manière naturelle et directe.

d) Toute discrimination fondée sur le genre et toute discussion unilatérale sur les rôles de genre sont à proscrire. Un nombre à peu près équivalent d'individus des deux sexes devraient être représentés dans les textes et les images des programmes scolaires, et les garçons et les filles ne devraient pas être présentés uniquement dans des rôles dits traditionnels.

e) Lorsque le programme scolaire évoque d'autres nations ou des groupes spécifiques, il convient d'éviter les généralisations et de veiller à ce que la discussion reste factuelle et sans exagération, tant au niveau des textes que des images.

46. Pour mettre en œuvre ces principes, les rédacteurs et rédactrices de la Direction de l'enseignement passent en revue tous les documents publiés en se référant à la liste de contrôle. Les supports pédagogiques sont également partagés avec des spécialistes des domaines concernés pour commentaire.

Réponse au paragraphe 15 de la liste de points et de questions

47. Fin 2021, à la suite du rapport d'un groupe de travail, le Premier Ministre a nommé un groupe d'action relatif à l'égalité de rémunération et l'égalité sur le marché du travail. L'une des propositions du groupe de travail consistait à lancer un projet avec certaines institutions publiques et à nommer un groupe d'action pour la réalisation de ce projet. Celui-ci a pour tâche de présenter des propositions d'actions visant à éliminer l'écart salarial dû à la ségrégation entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et à la sous-évaluation systématique des emplois traditionnellement occupés par les femmes. Le groupe d'action sera actif jusqu'à la fin de l'année 2023.

Réponse au paragraphe 15 a) de la liste de points et de questions

48. La directrice générale de la police a élaboré un plan de mise en œuvre de l'égalité des genres dans l'application de la loi, conformément à la résolution parlementaire sur un plan de mise en œuvre de l'égalité des genres et sur l'élaboration et la mise en œuvre d'indicateurs d'égalité pour la directrice générale de la police. Il s'agit notamment d'une analyse des procédures et d'un plan d'intervention en cas de harcèlement sexuel, y compris une analyse des procédures actuelles du conseil de la préfecture nationale de police, une campagne d'information sur le harcèlement sexuel et un examen de la formation de la police. Une enquête sera menée auprès de tous les membres de la police au cours de l'automne 2022, afin de mesurer la culture du travail et les rapports de genre au sein de la police. Cette enquête est une version actualisée de l'enquête menée en 2013. D'autres mesures prévues dans le plan de mise en œuvre complètent le tableau.

49. En 2013, en réponse aux résultats de l'enquête sur la culture du travail au sein de la police, un conseil professionnel a été créé sous l'égide de la directrice générale de la police. Tous les membres de la police peuvent solliciter son aide et ses conseils. Composé de professionnels indépendants, le conseil professionnel de la préfecture nationale de police examine les demandes et les notifications émanant de victimes et d'autres membres du personnel de la police concernant des questions liées à la discrimination directe et indirecte, au harcèlement sexiste, au harcèlement sexuel, à la violence fondée sur le genre et à l'intimidation au sein de la police. Le conseil professionnel contribue également à l'évaluation des situations et à la prise de décisions sur les mesures à prendre, tout en préservant la confidentialité à l'égard de la partie notifiante. De plus amples informations, notamment sur le nombre de cas signalés au conseil professionnel, sont disponibles sur son site Web.

Réponse au paragraphe 15 b) de la liste de points et de questions

50. Conformément à la loi n° 46/1980 sur l'environnement de travail, la santé et la sécurité sur les lieux de travail, l'Administration de la sécurité et de la santé au travail contrôle le respect des dispositions des lois et règlements dans le domaine de la sécurité au travail. En vertu de cette loi, il incombe notamment aux employeurs et employeuses de garantir un environnement de travail sûr et sain. Pour ce faire, ils sont tenus de procéder à une évaluation spécifique des risques liés à la sécurité et à la santé au travail et des facteurs de risque présents dans l'environnement de travail. Il appartient également aux employeurs et employeuses de rédiger un plan de sécurité et de santé sur le lieu de travail comprenant des mesures préventives, dont la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence, et de mettre en place un plan d'intervention au cas où de tels incidents se produiraient sur le lieu de travail.

51. Ainsi, l'Administration de la sécurité et de la santé au travail est chargée de veiller à ce que les employeurs et employeuses remplissent les obligations qui leur incombent en vertu des lois et règlements applicables. Pour ce faire, elle effectue notamment des visites d'inspection régulières sur les lieux de travail visant à contrôler, entre autres, l'équipement spécifique et les conditions sociales sur le lieu de travail en question. Les cas d'intimidation, de harcèlement sexuel, de harcèlement fondé sur le genre ou de violence sur le lieu de travail peuvent être notifiés à l'Administration de la sécurité et de la santé au travail. Sur réception d'une telle notification, l'Administration effectue une visite d'inspection sur le lieu de travail concerné et s'assure de la présence d'un programme écrit de sécurité et de santé, dans lequel sont décrites les mesures prises pour prévenir de tels comportements sur le lieu de travail, ainsi que les mesures prévues en cas de plainte ou de notification, ou en cas de forte présomption de tels comportements sur le lieu de travail. Si l'entreprise dispose d'un tel programme, l'Administration de la sécurité et de la santé au travail s'assure de sa bonne mise en œuvre. Si ce n'est pas le cas, elle propose à la partie notifiante de soumettre la question à la direction de l'entreprise, car les membres du personnel de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail ne sont pas autorisés à informer l'employeur ou l'employeuse que la visite d'inspection résulte d'une plainte (cf. deuxième paragraphe de l'article 83 de la loi sur l'environnement de travail et la santé et la sécurité sur le lieu de travail). Si lors de sa visite, l'Administration de la sécurité et de la santé au travail constate l'absence d'un tel plan sur le lieu de travail, elle invite instamment l'employeur ou l'employeuse à se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de la réglementation en vigueur. L'Administration explique également son rôle aux parties notifiantes et les encourage à se faire soigner si elles estiment que leur environnement de travail a eu une incidence sur leur santé, du fait par exemple de mauvaises conditions sociales sur le lieu de travail. La loi n'autorise nullement l'Administration de la sécurité et de la santé au travail à évaluer si un comportement spécifique est considéré comme de l'intimidation, du harcèlement sexuel, du harcèlement fondé sur le genre ou de la violence en vertu de la réglementation.

Réponse au paragraphe 15 c) de la liste de points et de questions

52. Le projet TINNA prévoit une coopération interdisciplinaire globale entre différentes parties du système de protection sociale et d'éducation, ainsi qu'une activité fonctionnelle et un recrutement de main-d'œuvre sous les auspices de la direction du travail. Il a pour objectif principal d'offrir aux bénéficiaires la possibilité de recevoir de services complets, qui favorisent une meilleure qualité de vie et une participation active à la vie de la communauté et au marché du travail, le cas échéant. Géré par la ville de Reykjavík avec l'appui du Ministère des affaires sociales et du travail, le projet compte chaque année 40 à 50 participantes. En 2021, le projet a profité à 53 femmes et à leurs 95 enfants. L'accord de projet court jusqu'à la fin de cette année.

Réponse au paragraphe 15 d) de la liste de points et de questions

53. Aucune astreinte journalière n'a été imposée à des entreprises ou des organisations pour non-respect de la certification de l'égalité salariale. Comme il s'agit d'une mesure coercitive imposée par une autorité administrative, le principe de proportionnalité s'applique lorsqu'une entreprise ou une organisation n'a pas respecté ses obligations en matière de certification de l'égalité salariale. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les activités des parties ont été expressément pris en compte. La Direction de l'égalité est en contact étroit avec les parties qui n'ont pas

encore demandé de certification et évalue au cas par cas la possibilité d'imposer des mesures coercitives.

Réponse au paragraphe 16 a) de la liste de points et de questions

54. Au cours de leur apprentissage, les membres du personnel de santé sont formés à l'accueil et à la fourniture de services de santé aux femmes souhaitant interrompre leur grossesse. La page web de l'hôpital universitaire national d'Islande (Landspítali) fournit des informations détaillées sur l'interruption de grossesse, y compris le traitement, sur les droits et la législation applicables, ainsi que sur les aspects liés à la santé mentale. Le personnel soignant fournit également des informations sur le traitement tout au long de la procédure.

Réponse au paragraphe 16 b) de la liste de points et de questions

55. En Islande, toutes les femmes bénéficient de la même facilité d'accès aux soins de santé et aux informations sur les services de santé, indépendamment de leur origine, de leur lieu de résidence ou d'autres facteurs. La plateforme électronique d'information sur les soins de santé Heilsuvera fournit des explications sur la santé sexuelle, y compris la contraception, l'identité de genre, le sexe et les maladies sexuellement transmissibles. Sa traduction dans d'autres langues que l'islandais est en cours.

Réponse au paragraphe 16 c) de la liste de points et de questions

56. Les services de santé mentale islandais ont fait des progrès, quel que soit le sexe des personnes concernées. Des équipes chargées de la santé mentale ont vu le jour au sein des services de soins de santé et des équipes spécialisées dans la santé mentale interviennent au sein des services de soins de santé et des services de psychologie. Des mesures préventives sont également prises dans le cadre du plan d'action visant à réduire le nombre de suicides en Islande.

Réponse au paragraphe 16 d) de la liste de points et de questions

57. Au cours de leur formation, les professionnelles et professionnels de la santé sont formés à l'accueil des clientes et des clients, quelle que soit leur origine ou la nature de leurs demandes. Le point 16 du programme d'action sur les questions relatives aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes 2022-2025 prévoit l'obligation de garantir aux personnes trans l'accès à des soins de santé adéquats et impartiaux, et l'adoption par l'équipe du Landspítali sur l'identité de genre et la modification des caractéristiques sexuelles d'un règlement intérieur conforme aux règles reconnues au niveau international.

Réponse au paragraphe 17 a) de la liste de points et de questions

58. L'Althingi a récemment adopté une résolution parlementaire sur un plan de mise en œuvre des questions relatives aux immigrantes et immigrants pour la période 2022-2025. Le plan prévoit la définition d'une politique globale en matière d'immigration, de réfugiés et de multiculturalisme. Cette révision devrait s'achever d'ici la fin de 2023. Le plan de mise en œuvre comprend un volet axé sur la violence, qui vise à veiller à ce que les victimes et les auteurs d'actes de violence d'origine étrangère

connaissent les services et les ressources disponibles. Il prévoit également une formation sur les questions d'immigration, la sensibilité culturelle et le multiculturalisme pour le personnel de service et d'urgence. Le projet devrait se dérouler sur base continue et s'attaquer aux problèmes les plus urgents à tout moment donné. Le Gouvernement a conclu un accord avec la Croix-Rouge en vue de former les intervenantes et intervenants à la sensibilité culturelle et au soutien psychologique des personnes réfugiées, dans le but d'améliorer les compétences dont le personnel a besoin pour les aiguiller, y compris dans les cas de violence. La police a également cherché à informer les femmes qui demandent une protection internationale sur l'aide dont elles peuvent bénéficier si elles sont victimes de violence en Islande.

Réponse au paragraphe 17 b) de la liste de points et de questions

59. Le Centre d'information multiculturel dispose d'un bureau à Reykjavík et d'un autre à Ísafjörður. Il gère également un service d'information spécifique pour les personnes immigrantes dénommé « New in Iceland », qui consiste en un service d'information générale pour toutes les immigrantes et tous les immigrants. Un service personnalisé est disponible par téléphone, par courrier électronique et en personne pendant les heures d'ouverture. New in Iceland mène également une vaste campagne d'information sur les médias sociaux. Le Centre d'information multiculturel a également participé à la création d'une structure d'accueil pour les personnes réfugiées, qui a été ouverte après le déclenchement de la guerre en Ukraine pour faire face à l'augmentation rapide du nombre de demandeurs et demandeuses de protection internationale en Islande. New in Iceland fournit des informations en islandais, en anglais, en polonais, en arabe, en ukrainien et en espagnol.

Réponse au paragraphe 17 c) de la liste de points et de questions

60. Le Gouvernement islandais n'a pas mis en place de plan spécifique en faveur des femmes d'origine étrangère. Il reconnaît néanmoins la position particulière des femmes d'origine étrangère, qui sont spécifiquement mentionnées dans les programmes gouvernementaux. La résolution parlementaire instituant un plan relatif aux mesures de lutte contre la violence et ses conséquences, pour la période 2019-2022, en fait notamment partie. Le Gouvernement a également appuyé différents projets spécifiquement destinés aux femmes d'origine étrangère, visant notamment la sensibilisation, la préparation de matériel pédagogique et l'amélioration de la diffusion des informations sur la violence et des ressources fournies par le portail électronique sur la violence du numéro d'urgence national 112 (112.is), qui est devenu le principal service d'information en ligne sur la violence et qui est disponible en trois langues. Ces informations sont reprises dans le neuvième rapport périodique de l'Islande, entre autres aux paragraphes 41, 47, 116, 118, 119 et 123.

Réponse au paragraphe 17 d) de la liste de points et de questions

61. Au cours de leur formation, les professionnelles et professionnels de la santé sont formés à l'accueil des clientes et des clients, quelle que soit leur origine ou la nature de leurs demandes. Du matériel pédagogique sur les personnes handicapées dans le secteur des soins de santé a été préparé dans le cadre d'un plan de mise en œuvre en la matière, qui vise à accroître les connaissances des professionnelles et professionnels de la santé sur les questions relatives aux personnes handicapées, à leurs droits, à leurs besoins en matière de santé, etc.

Réponse au paragraphe 17 e) de la liste de points et de questions

62. L'offre de soins de santé en Islande est considérée comme très bonne aux trois niveaux de soins de santé. Les excellents chiffres dans différents domaines le démontrent, comme l'espérance de vie et la faible mortalité infantile.

Réponse aux paragraphes 18 a), b) et c) de la liste de points et de questions

63. La loi n° 150/2020 sur l'égalité de statut et l'égalité de droits sans distinction de genre, adoptée en 2020, garantit l'interdiction de toute forme de discrimination fondée sur le genre. Toutes les femmes devraient jouir du même droit à la vie et au travail que les autres, qu'elles vivent dans des zones rurales ou ailleurs. Le Gouvernement définit certaines règles et réglementations et lance des programmes spécifiques visant à lutter contre les disparités dans les zones rurales et à apporter des améliorations systématiques.

64. La politique gouvernementale implique l'existence d'agglomérations prospères et de districts bien établis dans toutes les régions du pays, où sont promues l'amélioration des conditions de vie et la liberté de résidence, ainsi qu'un accès aussi égal que possible aux services de base, au logement et à diverses possibilités d'emploi. Les régions concernées de longue date par le déclin démographique sont particulièrement ciblées, au même titre que celles touchées par le chômage et la monotonie de l'activité industrielle.

65. Les plans de développement régionaux constituent un important instrument que les pouvoirs publics peuvent utiliser à tout moment pour influencer le progrès et façonner des politiques concernant les questions régionales pour l'ensemble du pays ou pour une région donnée. Le plan de développement régional vise principalement à offrir des possibilités d'emploi et de services égales à tous les habitants et à toutes les habitantes du pays, à garantir un niveau de vie uniforme à chacun et chacune et à promouvoir le développement durable des régions. Les plans de développement régionaux sont ainsi largement axés sur la liberté de résidence. Les services publics doivent dès lors être accessibles à toutes et à tous, indépendamment du lieu de résidence. Le bonheur de la population dépend notamment de la possibilité dont jouissent ses membres de trouver un logement là où ils le souhaitent. La liberté de résidence favorise la diversification des zones habitées.

66. Tous les trois ans, le Ministre du développement régional soumet une résolution parlementaire portant sur un plan de développement régional d'élaboration des politiques sur quinze ans. Ce document comprend également un programme d'action pour les cinq prochaines années. Lors de la préparation du plan de développement régional d'élaboration des politiques pour la période 2022-2036 (plan actuel), un projet pilote a été mis en œuvre, dans le cadre duquel les questions de genre et d'égalité ont fait l'objet d'un examen spécifique. Menée par le Cabinet du Premier Ministre, cette initiative visait à intégrer les questions de genre et d'égalité dans l'ensemble des processus de planification publique. Le plan de développement régional a été le premier à aborder le sujet. Les questions de genre et d'égalité sont prises en compte lors de la mise en œuvre du plan de développement régional et lors de la prise de décision. Des mesures spécifiques sont par ailleurs modulées dans le but de promouvoir l'égalité des genres. Lors de l'élaboration du plan, la situation en matière d'égalité des genres a fait l'objet d'un examen spécifique, au même titre que les mesures d'amélioration, comme le montre le tableau suivant, qui est tiré du livre vert sur les plans de développement régionaux.

Situation actuelle en matière d'égalité des genres

	<i>État</i>	<i>Possibilités d'amélioration</i>
Prise de décision <i>Domination des hommes dans la prise de décision sur les questions régionales</i>	Le pourcentage de femmes dans les administrations municipales a augmenté, mais cela ne se reflète pas dans les postes d'influence au sein de ces administrations.	Il est possible d'accroître l'incidence des femmes dans la prise de décision dans les affaires régionales.
Zones urbaines/zones rurales <i>Écart plus important entre les femmes et les hommes dans les zones rurales que dans les zones urbaines</i>	L'émigration des femmes a une incidence négative sur la qualité de la communauté et constitue l'un des symptômes des zones rurales en difficulté. De nombreux indicateurs montrent également que les femmes assument la responsabilité du travail domestique et des soins non rémunérés et qu'elles s'acquittent davantage de ces tâches que les hommes.	Pour contrer l'émigration des femmes des zones rurales, il est nécessaire de proposer des possibilités d'emploi attrayantes, des logements sûrs et un accès à l'éducation et aux services de base, tels que les soins de santé, les crèches et les écoles, et d'organiser le réseau de transport en tenant compte des différents besoins.
Emploi <i>Différenciation selon le genre en Islande</i>	Le lieu de résidence est conditionné par la sécurité de l'emploi, et le déséquilibre entre les femmes et les hommes dans les zones rurales est étroitement lié à la différence entre les possibilités d'emploi dont jouissent les femmes et les hommes en dehors de la capitale. Les disparités fondées sur le genre dans les zones rurales sont également dues à l'appartenance des emplois à des domaines orientés vers les hommes, comme les industries primaires, la pêche, l'agriculture et les secteurs industriels. Les femmes, en revanche, ont tendance à occuper des emplois dans les secteurs du tourisme, de la santé et de la fonction publique. Le manque de diversité en matière d'emploi se répercute largement sur l'émigration des femmes des zones rurales.	L'innovation, les subventions, la flexibilité des lieux de travail et des postes au sein de la fonction publique sont autant de pistes qui permettraient d'impliquer davantage les femmes.
Subventions et fonds <i>Accès au crédit moindre pour les femmes</i>	Les femmes et les hommes ne sont pas logés à la même enseigne en ce qui concerne l'emprunt de fonds et les subventions dans le cadre des affaires régionales. Si leur taux de réussite est égal, le fait que les femmes soient moins susceptibles de demander des	Il faut tenir compte du fait que les deux genres ne se voient pas accorder la même importance, dans la mesure où une disparité inhérente peut exister dans les critères d'accès aux prêts et aux subventions et dans l'évaluation des demandes.

	<i>État</i>	<i>Possibilités d'amélioration</i>
	fonds indique que celles et ceux qui les octroient ne tiennent pas compte des besoins et des priorités propres aux femmes.	
Caractère de la communauté <i>Différence entre les genres dans l'évaluation de ces aspects</i>	Lorsqu'elles choisissent leur lieu de résidence, les femmes accordent une importance particulière aux aspects communautaires et à l'adéquation de l'environnement pour les enfants.	Avant de choisir un lieu de résidence et une communauté, elles évaluent d'abord les spécificités de la communauté, la possibilité de combiner travail et vie de famille, la convivialité pour les enfants, et l'accès à l'éducation, à la culture et au logement.
Réseau de transport <i>Besoins différents selon le genre</i>	D'une manière générale, les femmes passent moins de temps à se rendre au travail que les hommes. Elles sont plus susceptibles d'accepter un emploi plus proche de leur domicile, tandis que les hommes font des trajets plus longs pour se rendre au travail et en revenir.	Les décisions relatives aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail sont prises en fonction de besoins variables, et une attention particulière doit être portée aux besoins des femmes lors de l'organisation du réseau de transport, notamment dans les zones rurales.

Réponse au paragraphe 19 de la liste de points et de questions

67. Les valeurs fondamentales de la politique d'adaptation aux changements climatiques de l'Islande reflètent « différents scénarios dans lesquels la pire issue et les pires conséquences sociales des changements climatiques sont notamment pris en compte, en particulier pour les groupes vulnérables » et « le lien entre les aléas climatiques, la justice sociale et la santé publique ». Ses principaux objectifs indiquent en outre que les mesures d'adaptation devraient être conçues de manière à « garantir des résultats justes et équitables en matière d'adaptation ».

68. La politique fait également référence à de nombreuses reprises aux personnes vulnérables aux effets des changements climatiques, qui doivent être identifiées, consultées et soutenues, et aux mesures à prendre en conséquence.

69. En ce qui concerne le processus d'intégration des questions de genre et d'égalité, le genre est l'une des principales variables prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des mesures, et constitue dès lors un thème central de la politique islandaise d'adaptation aux changements climatiques.

70. Parmi les valeurs fondamentales de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de l'Islande se retrouvent « différents scénarios dans lesquels la pire issue et les pires conséquences sociales des changements climatiques sont notamment pris en compte, en particulier pour les groupes vulnérables » et « le lien entre les aléas climatiques, la justice sociale et la santé publique », tandis que le pays s'engage, dans le cadre de ses principaux objectifs, à concevoir des mesures d'adaptation qui « contribuent à une adaptation juste ».

Réponse au paragraphe 20 de la liste de points et de questions

71. Veuillez vous référer aux paragraphes 211 et 212 du neuvième rapport périodique de l'Islande. En juin 2022, l'Althingi a adopté le projet de loi portant modification de la loi sur le mariage n° 31/1993 présenté par le Ministre de la justice. Des modifications ont été apportées à plusieurs dispositions de la loi sur le mariage, notamment en ce qui concerne l'exemption de l'âge minimum requis pour contracter mariage, afin d'harmoniser la législation sur le mariage avec les recommandations et les opinions internationales en la matière. L'Althingi a également promulgué le principe considéré comme applicable en Islande en ce qui concerne la reconnaissance du mariage à l'étranger, à condition que le mariage ait été contracté conformément à la loi du pays dans lequel il a eu lieu s'agissant de l'admissibilité au mariage et des règles relatives à la conclusion d'un mariage. Toutefois, un mariage contracté à l'étranger ne sera pas reconnu en Islande si au moins l'une des parties était âgée de moins de 18 ans au moment de la célébration du mariage. Dans certaines circonstances, et lorsque cela est clairement dans l'intérêt de la partie qui avait moins de 18 ans, un mariage peut être reconnu dans ce pays si la partie en question avait 16 ans lorsque le mariage a été célébré, et que le mariage est reconnu dans le pays où il a eu lieu. Tout mariage qui, à d'autres égards, est contraire aux principes du système juridique islandais ou à l'ordre public ne sera pas reconnu.

72. Des modifications ont également été apportées à la loi sur le mariage n° 31/1993, au moyen d'un projet de loi soumis par des membres du Parlement, qui a été adopté en juin 2022. Le projet de loi introduit plusieurs modifications à la loi sur le mariage, notamment en ce qui concerne le délai de séparation légale, la séparation légale pour cause de violence domestique, la médiation en vertu de la loi, y compris l'autorisation d'une médiation séparée entre les couples mariés, et la possibilité pour les couples mariés d'obtenir le divorce en vertu de la loi sans avoir à demander de séparation de corps au préalable, si les deux partenaires sont tous les deux d'accord et en l'absence de patrimoine commun ou d'enfants de moins de 18 ans, ou lorsqu'ils ont conclu un accord concernant la garde des enfants, la pension alimentaire et d'autres conditions du divorce. Le projet de loi précise que l'objectif des amendements susmentionnés est, entre autres, de renforcer la position des victimes de violence et de garantir leur droit de mettre fin à un mariage. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

73. Le projet de loi proposait deux façons de mettre fin à un mariage pour cause de violence domestique.

a) D'une part, une partie peut demander le divorce en vertu de la loi sans devoir d'abord demander la séparation de corps par l'intermédiaire du commissaire de district, si l'autre partie admet son infraction ou a été condamnée.

b) D'autre part, une partie peut demander le divorce en vertu de la loi sans devoir demander la séparation de corps si les registres de la police confirment que cette dernière a été appelée en urgence pour cause de violence domestique, ou si d'autres renseignements, comme des rapports médicaux ou psychologiques, indiquent que la partie qui demande le divorce, ou un enfant vivant dans le foyer, a été victime de violence de la part de l'autre partie, ou si une évaluation globale de la situation et les informations disponibles permettent pour d'autres raisons de supposer que la partie qui demande le divorce, ou un enfant vivant dans le foyer, a été victime de violence de la part de l'autre partie. Ces affaires sont gérées dans le cadre d'une procédure accélérée devant les tribunaux.

74. Malgré les amendements susmentionnés, un examen d'ensemble de la loi sur le mariage est prévu dans un avenir proche.